



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Dont pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 17/03/2026

Date de publicité de la convocation :

17/03/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-017

L'an **deux mil vingt six, le vingt et un mars**, à **09h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Francis TEYSSANDIER, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Pierre-Clément BRUNET, M. Philippe BATISTA.

Était absent non excusé : -

Procurations : M. Pierre-Clément BRUNET en faveur de M. Alain GENESTE, M. Philippe BATISTA en faveur de M. Pascal CASTELLI.

Mme Corinne BOUSQUET est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : détermination du nombre d'adjoints au maire

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maximum.

Au vu de ces dispositions, il est proposé de fixer à cinq le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide la création de cinq postes d'adjoint au maire.

VOTANTS : 27

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 5

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-017

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 24/03/2026



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Date de transmission de l'acte : 24/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception :

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026017 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260321-MA-DEL-2026017-DE

Date de décision : 21/03/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif
5.1.2. fixation du nombre des adjoints



